

Gouvernement du Québec

Décret 69-2025, 29 janvier 2025

CONCERNANT le ministre de la Langue française

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 15 de la Loi sur le drapeau et les emblèmes du Québec (chapitre D-12.1), le ministre de la Langue française soit chargé de l'application de cette loi;

QUE le présent décret remplace le décret numéro 121-2024 du 7 février 2024.

Le greffier du Conseil exécutif,
DAVID BAHAN

84935

